Extrait N° 11 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le douze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **4 décembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. THOMAS Sully.

Procuration : M. ESCHYLE Gilles a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. GRONDIN Jacki M. FERRERE Eric a donné mandat à M. REMY Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 11 / Restructuration et extension de l'école élémentaire du Centre
Lot n° 4 : Plomberie, sanitaires, climatisation
- **Avenant n° 1 au marché de l'entreprise TG ELEC**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **TG ELEC** pour la réalisation de l'opération **« Restructuration et extension de l'école élémentaire du centre - lot n°4 : plomberie, sanitaires, climatisation».**

Pour mémoire, le marché initial s'élève à un montant de **102 432.68 € TTC.**

…/…

Le présent avenant propose de prendre en compte des travaux supplémentaires liés aux observations formulées par le bureau de contrôle technique en cours d'exécution de travaux, à savoir :

- <u>en plus value</u> :
 - 2 extincteurs à eau 6 L : + **600 € HT**
 - 2 grilles entrée d'air acier 800x800 (dans cuisine) : + **870 € HT**

- <u>en moins value</u> :
 - extraction local dressage : **- 20 € HT**
 - gaine galva D125 : **- 50 € HT**
 - bouche VMC : **- 28 € HT**

Soit un montant total de **1 372.00 € HT soit 1 488.62 € TTC**. Ce qui représente un avenant de **1.45%** du marché.

Le nouveau montant du marché est porté à la somme de **103 921.30 € TTC.**

Délais : ces travaux s'inscrivent dans le délai global du lot gros œuvre.

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver l'avenant n° 1 proposé

=> Le cas échéant, autoriser le Maire ou en son absence, le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

=> Approuve **l'avenant n°1** au marché de l'entreprise **TG ELEC**

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS